

# Disparaître du web : mission quasi impossible

**Des solutions existent. Mais se refaire une virginité en ligne demande beaucoup d'efforts. En février dernier, Google n'a effacé que 43 % des liens que les utilisateurs voulaient voir disparaître.**

**V**ous allez manquer à Jean-Michel », « 457 amis ne pourront plus garder le contact avec vous », « vous allez manquer à Camille ». Voici le genre de mises en garde déchirantes que diffuse Facebook avant qu'un de ses usagers ne commette l'irréparable... en supprimant son compte, des larmes plein les yeux.

La médiatisation grandissante des problématiques des données personnelles suite au nouveau règlement européen sur la protection des données et le scandale de Cambridge analytica ont au moins eu pour effet de sensibiliser le grand public. A tel point que Facebook a dû faire face à une vague de désinscriptions.

Pourtant disparaître du web reste bel et bien un travail de titan.

## Supprimer ses posts, un à un

Il est vrai que Facebook reste une des plus grosses mines d'informations en ligne vous concernant. Si supprimer son compte est relativement simple - il faut cliquer dans les paramètres puis dans gestion du compte -, les données continuent d'être stockées par Facebook. Pour supprimer une photo ou une mention « j'aime » potentiellement gênante et qui date de 2010, il faudra la supprimer manuellement. Il faut donc se rendre dans son « historique personnel » et cliquer sur le crayon présent à côté de chaque élément pour effacer le contenu. Bref, la masse d'informations à supprimer peut vite s'avérer insurmontable. Et de toute façon, certaines infos, comme les conversations privées, sont là pour rester et sont virtuellement ineffaçables.

Par ailleurs, les chances sont fortes pour qu'un utilisateur lambda de Facebook ait partagé bien plus d'informations qu'il ne le pense. Ainsi, de nombreuses applications, comme des sondages, des questionnaires en ligne ou encore des jeux ont bien souvent accès au profil de l'utilisateur. Pour reprendre le contrôle sur les autorisations données à ces applications, il est nécessaire de pas-

ser via l'onglet « applications » dans les paramètres du compte. Ici encore, même après suppression des autorisations, les applications continuent de pouvoir utiliser ce qu'elles ont déjà récolté. Et l'utilisateur et ses données restent donc dans leurs registres. Pour veiller à la bonne suppression de ces informations, il est donc nécessaire de contacter un à un les responsables de ces applications pour demander la suppression des données.

Enfin, si la suppression pure et dure du compte et de toutes les publications semblent être une solution radicale, il reste possible de configurer le réseau social dans les paramètres de confidentialité pour éviter qu'il ne vous référence sur les moteurs de recherche. Ce n'est pas une cape d'invisibilité, mais c'est un premier pas. Concernant les tweets, il est également possible de supprimer son compte Twitter via les paramètres du site. Encore une fois, les tweets et les photos ou vidéos qu'ils contiennent continueront à être visibles via les moteurs de recherche.

L'autre gros morceau, concernant la visibilité de chacun sur le Net, c'est bien sûr Google. Le géant californien fait partie de ceux qui en savent le plus long sur la plupart d'entre nous. Ou en tout cas sur les personnes qui disposent d'un compte Gmail. Ainsi, il y a de fortes chances que Google soit au courant de la plupart de vos déplacements. Chaque appareil depuis lequel on se connecte à son compte envoie sa géolocalisation précise aux serveurs. L'historique est accessible depuis l'onglet « paramètres » de son compte. Un historique qui peut, heureusement, être supprimé et désactivé.

Par ailleurs, il suffit de se « googler » - taper son nom entre guillemets dans le moteur de recherche pour constater que sur internet, on est loin d'être anonyme. Et pour disparaître de ces mentions de votre activité, il n'y a pas de solution miracle. Pour profiter de la législation et se refaire une virginité dans les recherches

Google, il faut donc passer par ce formulaire en ligne. Mais il n'y a aucune garantie de résultat : selon le rapport de transparence publié par Google en février dernier, la société n'a supprimé que 43 % des liens que les utilisateurs demandaient à voir disparaître depuis mai 2014. A cette date, la Cour de justice de l'Union européenne avait en effet consacré le droit à l'oubli. En Belgique, 70.689 demandes ont été soumises à Google depuis.

## Des solutions « clé sur porte »

Mais même si l'on parvient à faire supprimer un résultat de recherche, le contenu du site vers lequel il renvoie reste bel et bien accessible. Et, encore une fois, en disparaître n'est pas une sinécure. Pour chacun des sites sur lesquels vous apparaissez, il faut contacter l'administrateur. Ces derniers disposent d'un délai légal de deux mois avant de répondre à votre demande. Généralement, on trouve les responsables du site sous la mention « contact », ou encore dans les mentions légales. Si les trouver s'avère plus compliqué, le site whois.net renseigne les coordonnées des propriétaires des noms de domaines.

Difficile par ailleurs de se souvenir du moindre blog créé à ses 17 ans, ou de chaque site dont on a utilisé les services depuis sa longue carrière d'internaute. Certains outils sont néanmoins disponibles comme « Just delete me » ou « Account killer » qui permettent de se rafraîchir la mémoire et de renseigner les procédures à suivre pour supprimer son compte de chacun de ces services. Enfin, des solutions « clé sur porte » comme « Deseat me » existent pour permettre de retrouver tous les comptes associés à son adresse Gmail ou Outlook et d'en supprimer les données. Le site se charge alors de contacter chaque entreprise pour en supprimer les données. De quoi faire un peu de ménage dans le raz-de-marée d'infos produit durant des années de surf'insouciant. ■

THOMAS CASAVECCHIA

**UNE IMMENSE TOILE****Il restera toujours quelque chose**

Il faut le savoir, Internet a une mémoire d'éléphant. Et tous les efforts faits pour disparaître ne suffiront pas à se faire complètement oublier : depuis 1996, l'ONG Internet Archive, qui s'est donnée pour mission d'offrir un meilleur accès à la connaissance, travaille d'arrache-pied pour archiver l'ensemble de la toile. Concrètement, la plupart des sites les plus importants sont ainsi consultables et ce, à différentes époques.

A l'heure actuelle, le site ne compte pas moins de 279 milliards de pages web archivées, 11 millions de livres, 4 millions d'enregistrements audio, etc. En tout, l'« archive d'Internet » représente plus de 30 pétaoctets de données (1 pétaoctet équivaut à un peu plus d'un million de gigaoctets. Bref, c'est beaucoup). Et une fois que l'on figure sur une de ces nombreuses pages, aucun recours n'est possible.

TH.CA.